



3 T8 592/23

Page 1

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE LA VILLE D'ARRAS

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Partie réservée au service versant

Nom du service versant : *CABINET du PREFET*

Date du versement : 12-07-85

Nombre d'articles : 5

Partie réservée aux Archives

Nº de versamento:

Date de prise en charge :

Métrage : Salle 91 epi 300
***** Tra. 2989.

Indexation

559W

- (1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

(3Tp 592/23)

Page 2

Partie réservée au service versant

Partie ré-
servée aux
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
1 -3675	<ul style="list-style-type: none"> : Demandes de mutation des inspecteurs, officiers, commandants : Accidents : Personnel administratif. Circulaires : Recrutement. Notes de service : Mutations. Instructions : Compétence territoriale des conducteurs de travaux : Programmation des opérations immobilières 	<ul style="list-style-type: none"> : 1980-1982 : 1973 à 1982 : 1984 : 1978 à 1980 : 1980 à 1984 : 1980 à 1984 : 1980 à 1984 			
2 -3676	<ul style="list-style-type: none"> : POLICE NATIONALE : Avancement au grade d'inspecteurs et inspecteurs principaux : Avancement des commandants et officiers de paix de la Police Nationale et de la Police de l'Air et des Frontières : Nomination dans le corps des commis et agents d'administration principale : Avancement gradés et gardiens de la paix de la police nationale : Avancement brigadiers, brigadiers-chefs, S/S brigadiers : Avancement des commissaires de police : Rapport annuel d'activité pour les trois circonscriptions de la Meuse 	<ul style="list-style-type: none"> : 1980 à 1984 : 1980 à 1984 : 1980 à 1984 : 1980 à 1984 : 1984 : 1980 à 1984 : 1980 à 1984 : 1983 			
3 -3677	<ul style="list-style-type: none"> : POLICE NATIONALE : Mouvement général des gradés et gardiens de la paix de la police nationale et de la Police de l'Air et des Frontières : Mouvement du personnel : Instructions générales relatives au mouvement général de mutation des officiers et commandants de la police nationale 	<ul style="list-style-type: none"> : 1982-1983-1984 : 1981 à 1984 : 1968 à 1984 			

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

STP 592/23



Page 3

Partie réservée aux Archives

Partie réservée au service versant

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
3-3677	<ul style="list-style-type: none"> • SERVICE DE POLICE. MOYENS ET MATERIELS • Véhicules. bicyclettes. usage des avertisseurs • Attribution d'essence • Utilisation des transmissions. • Liaison d'alerte • Matériel. Equipement et dépense. • Entretien • Chiens Policiers • POLICE INFORMATION • Bons de transports • stages 1984 • Mise en place d'un centre à GYF-S/Yvette • Instructions. Directives. Formation • Divers • Félicitations. Décoration. 				
4-3678	<ul style="list-style-type: none"> • POLICE NATIONALE • Lutte contre la toxicomanie • Observations et commentaires sur la délinquance en Meuse • Dossiers drogue • Divers • Prévention de la violence scolaire • Réunions de concertation entre les élus et la Police sur la sécurité publique • Lutte contre la toxicomanie • Lutte contre le proxénétisme • Correspondances • Prévention de la délinquance juvénile et de la toxicomanie chez les jeunes. Etés • Lutte contre les vols de produits stupéfiants et psychotropes dans les pharmacies • Lutte contre la toxicomanie circulaires 1977-1980-1981 	<ul style="list-style-type: none"> 1983 1982-1983 1983 1983 1981-1982 1975-1980 77-80-81 			

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

BTP 592/23

Page 4

Partie réservée au service versant



Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
4 - 3678	Lutte contre la toxicomanie. Délinquance juvénile Lutte contre l'inhalation des solvants Toxicomanie. Instructions 79-80 Protection des mineurs. Instructions 1975				
	POLICE DE L'AIR ET DES FRONTIERES				
	Notes de renseignements	1983-1984			
	Circulaires	" "			
	Divers				
	Télégrammes				
	Rapports mensuels	1982-1983			
	Relogement des services de la Police de l'Air et des Frontières				
	Mouvement général des gradés et gardiens de la paix	1983			
	Création de la Police de l'Air et des Frontières à ECOUVIEZ	1982			
5 - 3679	POLICE NATIONALE ET RENSEIGNEMENTS GENERAUX				
	Personnel des services de Police				
	Congés. Avis de concours	1974 à 1983			
	Affaires Divers				
	congés exceptionnels				
	congés syndicaux				
	congés à l'étranger				
	reports de congés				
	congés de maladie				
	notes de service	1965 à 1982			
	Police Bar-le-Duc. Affaires diverses				
	" Commercy " "				
	" Verdun " "				
	Renseignements Généraux.				
	Instructions	1958 à 1983			
	Renseignements généraux BAR LE DUC				
	Circulaires télégraphiques				
	Affaires diverses				

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicationnalité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
559 W					

BAR LE DUC, le 12 Juillet 1985
Le chef du service versant

**Le Directeur des Services
d'Archives**

Pour le Préfet, Commissaire de la République,
le Directeur de Cabinet par intérim,

Jean-Louis LESQUINS

~~G. NAUDU ELLI~~
16 Juillet 1985

- (1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.